

14 JAN. 2020

A5c/ 20 /20

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL

VU le Code de la santé publique,

VU la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

VU le décret du Président de la République, en date du 2 octobre 2014, nommant Monsieur Christophe GAUTIER, Directeur Général aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, à compter du 1^{er} octobre 2014,

VU la décision n°A6a/9/19 du 4 janvier 2019 portant affectation de Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe,

VU la décision n° A6a/225/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe

VU la décision n° A6a/23/20 du 14 janvier 2020 portant affectation de Monsieur Romain GERARD, Directeur adjoint

VU la décision A6a/229/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe,

VU la décision n° A6a/207/18 du 8 mars 2018 portant affectation de Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint

VU la décision n°A6a/227/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice-adjointe,

VU la décision n°A6a/683/17 du 29 septembre 2017 portant affectation de Madame Noémie SAINT-HILARY, Directrice adjointe,

VU la décision n° A6a/239/19 du 26 mars 2019 portant affectation de Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe

VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 1^{er} janvier 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/707/19 en date du 20 septembre 2019 donnant délégation de signature aux membres de l'équipe de Direction occupant des fonctions de directeurs délégués de pôle par le Directeur Général.

Article 2 :

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Directeur(trice) adjoint(e) délégué(e) de pôle, délégation de signature, limitée aux pôles dont ils ont la charge, est donnée aux cadres de Direction ci-après nommément désignés pour signer l'ensemble des actes réglementaires et individuels liés à l'exercice de la fonction de Directeur(riche) délégué(e) de pôle :

- Madame Lucie CHABAGNO, pour les pôles :
 - Anesthésie réachir et médecine péri-opératoire
 - Gynécologie-obstétrique
 - Médecine / Rhumatologie / Nutrition / Endocrinologie / Diabétologie (MIRNED)
 - Médico-chirurgical de pédiatrie
- Monsieur Romain GERARD, pour les pôles :
 - Urologie / Dermatologie
 - Médecine et chirurgie bucco-dentaires
 - Spécialités Médicales / Ophtalmologie (SMO)
 - Hépatodigestif (hôpital civil)
 - Pathologies thoraciques
- Madame Christine GEILLER, pour le pôle
 - Gériatrie
- Madame Sarah HUSTACHE, pour le pôle :
 - Imagerie
- Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, pour les pôles :
 - Santé publique, Santé au travail et Hygiène hospitalière
 - Pharmacie

- Madame Noémie SAINT-HILARY, pour les pôles :
 - Tête-cou / Centre d'Évaluation et de Traitement de la Douleur (CETD)
 - Locomoteur
 - Onco-hématologie
 - Pathologies digestives, hépatiques et Transplantation
- Madame Yasmine SAMMOUR, pour les pôles :
 - Biologie
 - Médico-chirurgical cardio-vasculaire
 - Urgence SAMU-SMUR 67 - Médecine intensive et réa
 - Psychiatrie

Article 3 :

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe, Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe, Monsieur Romain GERARD, Directeur adjoint, Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint, Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice adjointe, Madame Noémie SAINT-HILARY, Directrice adjointe et Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Christophe GAUTIER

Copies :

- Cabinet de la DG
- Lucie CHABAGNO, Christine GEILLER, Romain GERARD
Sarah HUSTACHE, Bertrand JEANMOUGIN, Mathilde
ROUSSEAU, Noémie SAINT-HILARY, Yasmine SAMMOUR
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil
des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC